



**Ségolène Royal**  
candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 13 avril 2007

**17 AVR. 2007**

Nos réf : 5114

Monsieur André DAGUIN  
Président  
Union des Métiers et des Industries de  
l'Hôtellerie  
22 rue d'Anjou  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser le livre blanc de l'organisation que vous présidez. J'ai pris connaissance avec attention des dix mesures que propose l'UMIH en faveur du secteur de l'hôtellerie - restauration. Je vous en remercie.

Comme vous le rappelez justement, j'ai déjà eu l'occasion de vous préciser ma position concernant votre demande d'application du taux réduit de TVA de 5,5% à l'ensemble du secteur de la restauration.

Si cette demande me semble justifiée, je voudrais rappeler que toute proposition qui consiste à affirmer que, quelle que soit l'évolution du dossier au sein de l'Union européenne, cette question pourrait être réglée au niveau national, est une nouvelle tromperie faite aux restaurateurs après les fausses promesses de la majorité sortante en 2002.

Aujourd'hui comme hier, l'unanimité est requise pour faire évoluer les règles concernant les taux de TVA. La Commission européenne avait proposé que les taux puissent plus largement être déterminés dans chaque Etat membre, en fonction de ses choix, de ses priorités, et de ses possibilités financières, mais il ne s'agit encore une fois que d'une proposition qui devra recueillir l'accord de l'ensemble des Etats pour être applicable. Dire que cette possibilité sera mise en oeuvre quoi qu'il en soit, c'est prendre le risque de décevoir une nouvelle fois les espoirs des professionnels. C'est à mon sens une attitude irresponsable.

Concernant ensuite le travail commun mené par votre organisation et des représentants des consommateurs et des administrations afin de moderniser les normes de classement touristique des hôtels, je suis bien sûr favorable à une initiative permettant de rendre celles-ci mieux lisibles pour les consommateurs, et mieux adaptées pour les professionnels qui s'engagent à respecter un certain nombre de normes et de critères.

L'activité touristique est l'un des points forts de notre pays, et elle doit être encouragée. C'est également dans cet esprit que j'accueille vos propositions concernant la formalisation d'un statut pour les établissements tels que les discothèques, qui participent bien sûr, au même titre que l'ensemble des établissements d'hôtellerie et de restauration, à l'attractivité touristique des villes et des territoires.

Mon action nationale étant en tout point en harmonie avec mes positions au niveau européen, je porterai le même message concernant la modernisation des règles de classement au sein des instances européennes.

Je comprends également votre revendication d'une application uniforme des règles à l'ensemble des formes d'hébergement touristique. Pour moi, chacune de ces formes dispose d'atouts et de caractéristiques propres qui doivent être prises en compte afin de leur permettre de se développer, tout en respectant bien sûr aussi bien des règles fiscales, sociales et d'hygiène exigeantes, mais aussi un cadre concurrentiel sain. Je suis donc pour une approche qui combine l'adaptation aux particularités réelles, sans conduire à des discriminations néfastes entre formes diverses d'hébergement touristique.

En matière de législation sociale, je pense comme vous qu'un préalable indispensable est la réforme du dialogue social. Cette réforme constitue un des points essentiels de mon pacte présidentiel. La représentativité des organisations devra être fondée sur l'élection. Le principe de l'accord majoritaire devra être généralisé pour la validation des accords collectifs. Nous ne sortirons pas de la crise dans laquelle nous nous trouvons sans un partenariat radicalement neuf entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Je veux donner aux partenaires sociaux l'occasion de peser sur la vie économique et de créer des compromis économiques et sociaux pour que la France avance. Je veux de nouvelles règles de représentativité et de validation des accords, et une place beaucoup plus large à la négociation collective.

Je souhaite mettre en oeuvre une démocratie sociale moderne fondée sur le dialogue plutôt que sur le conflit. Ce n'est qu'à travers une réforme en profondeur du dialogue social et des règles de représentativité que, dans les entreprises, toutes les questions relatives au travail, à ses conditions, à ses organisations, à sa durée pourront être résolues à la fois dans l'intérêt des salariés, mais aussi dans l'intérêt des entreprises. Sur tous les sujets, la négociation doit avoir le premier mot.

Les solutions négociées sont toujours plus intelligentes et plus durables. L'Etat garantira la qualité des négociations et fixera le cap. Le Parlement sera là pour généraliser les accords sociaux et leur trouver des financements. C'est évidemment dans ce cadre que devront être étudiées vos propositions relative à la réforme de la collecte des charges sociales pour des activités de main d'oeuvre telles que la votre.

Vous souhaitez que soient accordées certaines dérogations en matière d'application du décret d'interdiction de fumer dans les cafés, bars et restaurants. La date du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ne doit pas être repoussée. Je pense par ailleurs que le libre choix qui serait laissé aux restaurateurs ou aux commerçants ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de santé publique de la mesure. Vous savez comme moi que les non fumeurs qui travaillent dans ces établissements sont aussi victimes du tabac. La responsabilité politique implique d'émettre des règles de conduite pour lutter contre les effets du tabagisme passif. De ce point de vue, je me félicite que plus de la moitié des fumeurs, soit favorable à une telle réglementation.

En tout état de cause, je vous rejoins sur la nécessité de prendre en compte la question de l'aménagement du territoire et d'aider au maintien des établissements dans certaines zones. J'ai indiqué que je travaillerai, si je suis élue Présidente de la République, au niveau communautaire à une harmonisation des prix du tabac, ainsi qu'à une meilleure lutte contre les fraudes et trafics, afin de limiter les phénomènes de concurrence dans les zones frontalières.

C'est avec le même souci constant de promotion de la santé publique, et d'écoute des besoins de développement des professionnels que je prends en compte vos demandes relatives à l'harmonisation des horaires d'ouverture des débits de boisson et des discothèques.

Concernant enfin la question centrale de la transmission de vos entreprises, qui est d'une grande acuité compte tenu de la démographie de notre pays, je pense qu'il est toujours dramatique qu'une succession entraîne la disparition d'une entreprise.

Vous savez que la gauche a eu pour objectif constant de favoriser les transmissions d'entreprises, notamment en faveur des salariés. La question ne se limite pas à la dimension fiscale, même si celle-ci est bien sûr importante, et elle devra être abordée en incitant à des transmissions bien organisées en amont.

Votre proposition visant à informer les jeunes des perspectives et des réalités de vos métiers s'inscrit également pour moi dans ce cadre, car elle permettra de les orienter vers un secteur créateur d'emplois et d'activité. La question de l'augmentation du taux d'emploi des seniors ne peut être éludée dans ce cadre, car je pense que la transmission du savoir peut être une des fonctions où les seniors apportent une vraie valeur ajoutée à l'entreprise et à sa pérennité.

Je veux également mettre en place une protection sociale des entrepreneurs, pour que reprendre une entreprise ne soit pas une activité qui mette en danger leur famille en cas d'échec. Pour cela, je souhaite mettre en place un mécanisme de cautionnement mutuel pour ceux qui garantissent les emprunts de leur entreprise sur leur patrimoine privé.

Enfin, j'ai dit à plusieurs reprises ma conviction qu'un plus grand effort des établissements bancaires était aujourd'hui nécessaire pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises. Je crois qu'en France les entrepreneurs ont une formidable capacité d'initiative et d'innovation. Il faut faciliter l'accès au crédit des PME.

Cela devrait être le rôle des banques, et c'est souvent celui des collectivités locales. Les banques doivent davantage aider les entreprises à prendre leurs risques. Ensuite, l'Etat ou les collectivités territoriales pourront se porter garant. C'est quand chacun sera à sa place et fera son travail que nous pourrons relancer en France l'esprit d'entreprendre.

Voici les principaux engagements que je prends dans le cadre du pacte présidentiel que je présente aux Françaises et aux Français. Vous pouvez compter sur ma détermination et mon écoute pour les mettre en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.



Ségolène ROYAL